



© Ville de Mâcon - Gaël Fontany
TOUR DE FRANCE

Mâcon reçoit le label « Ville à Vélo du Tour de France » pour son engagement en faveur de la pratique du vélo

Suite à la candidature déposée auprès d'A.S.O en début d'année, la Ville de Mâcon se voit attribuer la labellisation « Ville à Vélo du Tour de France » à hauteur de « 3 vélos ».

Publié le 15 mai 2024

Avec cette reconnaissance, ce sont bel et bien les investissements financiers mais aussi humains, visant à concevoir et à mettre en oeuvre une politique cyclable ambitieuse et adaptée au territoire, en étroite collaboration avec le tissu associatif et les différentes parties prenantes, qui sont mis en lumière et consacrés.

Depuis 2021, le label « Ville à Vélo du Tour de France » récompense et encourage les villes-étapes engagées en faveur de la mobilité à vélo. Il permet aux Collectivités ayant accueilli au moins une fois le Tour de France ou le Tour de France Femmes avec Zwift de faire évaluer la politique cyclable développée sur leur territoire.

Ainsi, dans le cadre des nombreux aménagements réalisés et des initiatives menées ces dernières années en faveur de la promotion du vélo, c'est tout naturellement que la Ville de Mâcon a candidaté pour l'obtention de ce label. Elle est aujourd'hui récompensée avec une distinction à hauteur de « 3 vélos », consacrant les « collectivités ayant une politique de promotion du vélo engagée ».

En effet, l'analyse souligne les points majeurs de la politique cyclable de la ville :

- > Ville fortement engagée et qui collabore étroitement avec l'agglomération et les associations locales pour assurer le développement d'une pratique cyclable pour tous.
- > Politique claire et ambitieuse et un budget conséquent pour réaliser les aménagements cyclables.
- > Mise en valeur du tourisme à vélo à travers les voies vertes et la mise à disposition d'une flotte de vélos à la location sur neuf sites touristiques.

24 villes labellisées lors de la promotion 2024

Ce label est décliné selon quatre niveaux (représentés par des vélos), dont les critères d'attribution visent à évaluer la dynamique de progrès des Collectivités durant les cinq années qui précèdent le dépôt de candidature. Ces derniers prennent en compte la stratégie de développement des infrastructures cyclables, les actions concrètes liées au soutien de la pratique du vélo ou encore l'aide apportée aux clubs et aux associations cyclistes du territoire. L'évaluation tient également compte de la taille de la ville candidate.

Parmi les 24 villes labellisées cette année, aucune n'a obtenu le niveau maximal de « 4 vélos », cinq d'entre elles se sont vues attribuer « 3 vélos », 15 communes ont reçu « 2 vélos » et quatre ont été encouragées par l'attribution de « 1 vélo ». Ce résultat valorise ainsi la Ville de Mâcon, comme une des communes les plus engagées dans une dynamique de promotion de la pratique du vélo.

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE
PRESSE**